

# FACE À LA CANICULE,

## LA MAIRIE VOUS ACCOMPAGNE !

Plan prévention canicule du **1<sup>er</sup> juin au 15 Septembre**

**PERSONNES ISOLÉES,  
FRAGILISÉES,  
EN SITUATION DE HANDICAP,  
FAITES-VOUS CONNAÎTRE.**

Dans le cadre du dispositif canicule prévu par l'État,  
la Mairie **tient un registre nominatif \***  
pour recenser les personnes les plus vulnérables.

Cette démarche, **volontaire et gratuite**,  
permet de bénéficier de contacts réguliers en cas de canicule.



\*Les informations communiquées lors de l'inscription resteront confidentielles et ne serviront en aucun cas à un usage ultérieur

Pour profiter de cet accompagnement, inscrivez-vous avant **le 15 mai 2022**  
en complétant le formulaire à votre disposition en Mairie  
ou sur le site internet <https://www.st-martin-des-tilleuls.fr/seniors/>